



## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 6 avril à 14h00, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les représentants :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER	NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES				
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes
1	CREULLY-DOUVRES	ANDRE	Jacqueline	X	1	1	1	1	1
2	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian		1	1	1	1	1
3	CU CAEN LA MER	AOUN	Antoine		1	1	0	1	1
4	PONT L'EVEQUE	ARDILLON	Bruno		1	1	1	1	1
5	CU CAEN LA MER	ARTISON	Alain		1	1	0	1	1
6	PONT L'EVEQUE	AUBERT	Jean-Marie	X	1	1	1	1	1
7	PONT L'EVEQUE	AUBIN	Pierre	X	1	1	1	1	1
8	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent		1	1	1	1	1
9	CAEN EST	AUVRAY	Philippe	X	1	1	1	1	1
10	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain	X	1	1	0	1	1
11	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre		1	1	0	1	1
12	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte		1	1	0	1	1
13	CU CAEN LA MER	BAUMGARTEN	Christophe	X	1	1	0	1	1
14	VASSY - VIRE - ST SEVER	BAZIN	Hervé	X	1	1	0	1	1
15	CREULLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël	X	1	1	1	1	1
16	CU CAEN LA MER	BELLANGER	Joël	X	1	1	0	1	1
17	PONT L'EVEQUE	BENOIST	Claude	X	1	1	1	1	1
18	FALAISE	BENOIT	Dominique	X	1	1	1	0	1
19	CAEN SUD	BERARD	Gilles	X	1	1	1	1	1
20	CU CAEN LA MER	BIGOT	Joseph	X	1	1	0	1	1
21	CAEN EST	BIZET	Michel	X	1	1	1	1	1
22	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy		1	1	1	1	1
23	PONT L'EVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel	X	1	1	1	1	1
24	CU CAEN LA MER	BLANDIN	Erick		1	1	0	1	1
25	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude	X	1	1	1	1	1
26	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François		1	1	1	1	1
27	CU CAEN LA MER	BOCHER	Joël		1	1	0	1	1
28	CU CAEN LA MER	BODIN	Eric	X	1	1	0	1	1
29	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi		1	1	1	1	1
30	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre		1	1	0	1	1
31	CAEN SUD	BOURAD	Aberrahman		1	1	1	1	1
32	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain	X	1	1	0	1	1
33	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles		1	1	1	1	1
34	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan	X	1	1	1	0	1
35	LIVAROT - ORBEC	BREZOT	Yves		1	1	1	1	1
36	CU CAEN LA MER	BRUNEL	Alain	X	1	1	0	1	1
37	CU CAEN LA MER	BUHOT	Cyril		1	1	0	1	1
38	CU CAEN LA MER	CAPOEN	Philippe		1	1	0	1	1
39	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie		1	1	1	1	1
40	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi	X	1	1	1	1	1
41	CU CAEN LA MER	CHAMTHAPANYA	Sengded	X	1	1	0	1	1
42	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude	X	1	1	1	1	1
43	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas		1	1	0	1	1
44	CU CAEN LA MER	COLLIN	Anne	X	1	1	0	1	1
45	CU CAEN LA MER	COLOMBEL	Michel	X	1	1	0	1	1

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER		NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES				
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	GAZ	Bornes
46	CU CAEN LA MER	COMPAGNON	Rémy		1	1	0	1	1
47	PONT L'EVEQUE	COUDERT	Pierre	X	1	1	1	1	1
48	CU CAEN LA MER	COUESPEL	Pierre	X	1	1	0	1	1
49	CU CAEN LA MER	COUSIN	Pierre	X	1	1	0	1	1
50	CU CAEN LA MER	DAUNOU	Jean-Paul		1	1	0	1	1
51	CAEN OUEST	DAVY	Olivier		1	1	0	1	1
52	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier	X	0	1	0	0	0
53	PONT L'EVEQUE	DE KONINCK	Thierry	X	1	1	1	1	1
54	CU CAEN LA MER	de SOUSA	Manuel	X	1	1	0	1	1
55	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien		1	1	0	1	1
56	CREULLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert	X	1	1	1	1	1
57	CU CAEN LA MER	DENIS	Eric		1	1	0	1	1
58	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques	X	1	1	0	1	1
59	PONT L'EVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel	X	1	1	1	1	1
60	VASSY - VIRE - ST SEVER	DESMOTTES	Nicole		1	1	0	1	1
61	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph	X	1	1	1	1	1
62	CU CAEN LA MER	DETERVILLE	Gilles		1	1	0	1	1
63	CU CAEN LA MER	DOSSEUR	Xavier	X	1	1	0	1	1
64	ISIGNY - TREVIERES	DUFOUR	Mireille		1	1	1	1	1
65	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise		1	1	1	1	1
66	PONT L'EVEQUE	DUPRE	Bernard	X	1	1	1	1	1
67	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean	X	1	1	1	1	1
68	CAEN SUD	FIEFFÉ	Patricia	X	1	1	1	1	1
69	FALAISE	FOUCAULT	Patrick		1	1	1	0	1
70	CU CAEN LA MER	FRANCOISE	Daniel		1	1	0	1	1
71	CU CAEN LA MER	FREYMUTH	Emilie		1	1	0	1	1
72	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert		1	1	1	1	1
73	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian	X	1	1	1	1	1
74	CU CAEN LA MER	GADOIS	Christian		1	1	0	1	1
75	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard	X	1	1	1	1	1
76	CREULLY-DOUVRES	GAUQUELIN	Yves	X	1	1	1	1	1
77	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice	X	1	1	1	1	1
78	CU CAEN LA MER	GILLES	Jean-Marc	X	1	1	0	1	1
79	CAEN OUEST	GIRARD	Henri	X	1	1	0	1	1
80	LISIEUX - MOYEAUX	GLASSON	Claude	X	1	1	1	1	1
81	CU CAEN LA MER	GOBERT	Eric		1	1	0	1	1
82	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky	X	1	1	1	1	1
83	LISIEUX - MOYEAUX	GODEREAUX	Gilbert		1	1	1	1	1
84	CAEN OUEST	GODIER	Edith	X	1	1	0	1	1
85	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand	X	1	1	1	1	1
86	VASSY - VIRE - ST SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine	X	1	1	0	1	1
87	AUNAY - BENY - CAUMONT	GRANDIN	Mickaël	X	1	1	1	1	1
88	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain		1	1	1	1	1
89	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis		1	1	1	1	1
90	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves	X	1	1	0	1	1
91	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel		1	1	0	1	1
92	CU CAEN LA MER	GUEROULT	Eric	X	1	1	0	1	1
93	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François	X	1	1	1	0	1
94	LISIEUX - MOYEAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy		1	1	1	1	1
95	CREULLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc	X	1	1	1	1	1
96	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves		1	1	1	0	1
97	CU CAEN LA MER	HITIER	Bruno	X	1	1	0	1	1
98	CU CAEN LA MER	HUET	Roger	X	1	1	0	1	1
99	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean	X	1	1	0	1	1

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER		NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES				
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes
100	CU CAEN LA MER	JAMES-BRASSET	Pierre		1	1	0	1	1
101	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger		1	1	0	1	1
102	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick		1	1	0	1	1
103	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas	X	1	1	0	1	1
104	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe	X	1	1	0	1	1
105	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe	X	1	1	1	1	1
106	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard		1	1	1	1	1
107	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal		1	1	0	1	1
108	CAEN AGGLO	LE CARPENTIER	Jacques	X	0	1	0	0	0
109	CAEN EST	LE FOLL	Alain	X	1	1	1	1	1
110	CAEN EST	LE MESLE	Michel	X	1	1	1	1	1
111	FALAISE	LE TIEC	Dominique	X	1	1	1	0	1
112	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean	X	1	1	1	1	1
113	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel	X	1	1	1	1	1
114	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André	X	1	1	0	1	1
115	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques	X	1	1	1	1	1
116	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc		1	1	0	1	1
117	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis	X	1	1	0	1	1
118	LIVAROT - ORBEC	LECLERC	Sébastien	X	1	1	1	1	1
119	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude	X	1	1	1	1	1
120	CREULLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean	X	1	1	1	1	1
121	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard	X	1	1	1	1	1
122	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard		1	1	0	1	1
123	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques	X	0	1	0	0	0
124	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul	X	1	1	1	1	1
125	CU CAEN LA MER	LEMANISSIER	Bernard		1	1	0	1	1
126	CU CAEN LA MER	LEMARCHAND	Christophe		1	1	0	1	1
127	VASSY - VIRE - ST SEVER	LEMENOREL	Claude	X	1	1	0	1	1
128	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel	X	1	1	0	1	1
129	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean		1	1	1	1	1
130	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît	X	1	1	0	1	1
131	FALAISE	LEROY	Eric	X	1	1	1	0	1
132	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël		1	1	0	1	1
133	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain	X	1	1	1	1	1
134	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean		0	1	0	0	0
135	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre		1	1	0	1	1
136	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis	X	1	1	1	1	1
137	BAYEUX	MANACH	Gérard		1	1	1	1	1
138	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard	X	1	1	1	1	1
139	BAYEUX	MARIE	Gérard	X	1	1	1	1	1
140	CREULLY - DOUVRES	MARIE	Joël	X	1	1	1	1	1
141	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain	X	1	1	1	1	1
142	CAEN EST	MARTIN	Patrice		1	1	1	1	1
143	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent		1	1	0	1	1
144	BAYEUX	MAUGER	Gilbert		1	1	1	1	1
145	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe		1	1	0	1	1
146	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard	X	1	1	0	1	1
147	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice	X	1	1	1	1	1
148	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert	X	1	1	0	1	1
149	VASSY - VIRE - ST SEVER	MILLE	Jackie		1	1	0	1	1
150	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François		1	1	1	1	1
151	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul		1	1	1	1	1
152	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc		1	1	1	1	1
153	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel	X	0	1	0	0	0
154	BAYEUX	PAYSANT	Alain	X	1	1	1	1	1
155	CAEN AGGLO	PHILIPPE	Jean-Marc	X	0	1	0	0	0
156	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain	X	1	1	0	1	1

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER		NOM	PRENOM	PRESENTS	COMPETENCES				
					Electricité	Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	Gaz	Bornes
157	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude		1	1	0	1	1
158	CAEN AGGLO	PIELOT	Christian		0	1	0	0	0
159	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal		1	1	0	1	1
160	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude	X	1	1	1	1	1
161	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric	X	1	1	1	1	1
162	CU CAEN LA MER	POTTIER	Marc	X	1	1	0	1	1
163	PONT L'EVEQUE	POULAIN	Gérard		1	1	1	1	1
164	FALAISE	POURNY	Pascal	X	1	1	1	0	1
165	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre	X	1	1	1	1	1
166	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert		1	1	1	1	1
167	CAEN SUD	REGNAULT DE PREMESNIL	Xavier	X	1	1	1	1	1
168	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel	X	1	1	1	1	1
169	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry	X	1	1	0	1	1
170	CAEN EST	RENVOISE	Bruno		1	1	1	1	1
171	VASSY - VIRE - ST SEVER	REJET	Alain		1	1	0	1	1
172	CU CAEN LA MER	REYNAUD	Marc	X	1	1	0	1	1
173	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis	X	1	1	1	1	1
174	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge	X	1	1	0	1	1
175	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume		1	1	0	1	1
176	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel	X	1	1	0	1	1
177	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre		1	1	1	1	1
178	ST PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ROYER	Jacques		1	1	1	1	1
179	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick	X	1	1	1	1	1
180	CAEN AGGLO	SERARD	Patrick		0	1	0	0	0
181	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques		1	1	1	1	1
182	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany		1	1	1	1	1
183	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain		1	1	0	1	1
184	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe		1	1	0	1	1
185	VASSY - VIRE - ST SEVER	THOMAS	Christine		1	1	0	1	1
186	CU CAEN LA MER	THUILLIER- HAMEL	Gérard	X	1	1	0	1	1
187	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe		1	1	0	1	1
188	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge	X	1	1	1	1	1
189	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert		1	1	1	1	1
190	BAYEUX	TOUPOTTE	Roland	X	1	1	1	1	1
191	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri	X	1	1	1	1	1
192	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain	X	0	1	0	0	0
193	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel	X	1	1	1	1	1
194	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis	X	1	1	0	1	1
195	CU CAEN LA MER	VIBERT	Yves		1	1	0	1	1
196	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe		0	1	0	0	0
197	CU CAEN LA MER	VREL	Denis		1	1	0	1	1
198	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jacky	X	1	1	0	1	1
199	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA- NODET	Patricia	X	1	1	0	1	1
<b>TOTAL</b>				<b>115</b>	<b>189</b>	<b>199</b>	<b>100</b>	<b>181</b>	<b>189</b>

Etait également présente, Mme Janick GAILLARD-PRETI, trésorière CAEN-ORNE-ODON.

**Pouvoirs :**

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	COMPETENCES					REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)
		EL	EP	SL	Gaz	IRVE		
1 BAYEUX	JEAN LEPAULMIER	1	1	1	1	1	JACQUES LELANDAIS	CAEN AGGLO
2 CAMBREMER-DOZULE	JACQUES TALBOT	1	1	1	1	1	HENRI GIRARD	CAEN OUEST
3 CUCM	PIERRE JAMES BRASSET	1	1	0	1	1	CEDRIC POISSON	BALLEROY-LITTRY-VILLERS
4 LISIEUX MOYAU	GILBERT GODEREAUX	1	1	1	1	1	SERGE TOUGARD	LISIEUX MOYAU
5 SUISSE NORMANDE	GUY BIZET	1	1	1	1	1	PHILIPPE LAGALLE	SUISSE NORMANDE
6 VASSY-VIRE-ST SEVER	CHRISTINE THOMAS	1	1	0	1	1	HERVE BAZIN	VASSY-VIRE-ST SEVER
7 CUCM	RODOLPHE THOMAS	1	1	0	1	1	PHILIPPE LAFORGE	CUCM
8 CUCM	LAURENT MATA	1	1	0	1	1	SENGDED CHANTHAPANYA	CUCM
9 CUCM	JEAN-PHILIPPE MAUPETIT	1	1	0	1	1	MICHEL LEMOINE	CUCM
10 ISIGNY-TREVIERES	PIERRE ROUSSEL	1	1	1	1	1	DENIS MADOUASSE	ISIGNY-TREVIERES
11 CUCM	CLAUDE PICOT	1	1	0	1	1	XAVIER DE GOUVILLE	CUCM
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>11</b>		

**ACCUEIL DES DELEGUES**

Le Président remercie les élus pour cette mobilisation. Le quorum étant fragile, les équipes du syndicat ont dû effectuer diverses relances pour garantir la tenue de cette réunion, au vu de l'importance des votes à effectuer.

La restructuration des différentes structures provoque de multiples réunions, sans compter les traditionnelles réunions budgétaires à cette même période.

Il souligne le fait que les collègues représentant Caen la Mer, et qui viennent d'être récemment nommés, ont appris tardivement cette date du 6 avril.

Enfin, il indique qu'en fin de réunion, les élus seront informés des prochains Comités Syndicaux ; à savoir les mardis 19 septembre et 12 décembre 2017.

**RECCUEILLEMENTS**

Avant de commencer la séance, le Président propose un moment de recueillement en la mémoire de M. Loïc CAVELLE, ancien maire de Bretteville L'Orgueilleuse et ancien Président de la Communauté de communes de Thue et Mue, et également en la mémoire de M. Daniel LE BLASTIER, maire-adjoint de Bretteville sur Odon, décédés ces derniers jours.

**PRESENTATION DE LA TRIBUNE**

M. Jacques LELANDAIS présente les personnalités à ses côtés à la tribune, à savoir :

- Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière Principale ;
- M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président, en charge de l'administration et des finances ;
- M. Alain LIARD, Vice-Président, en charge des Travaux ;
- M. Bruno DELIQUE, Directeur Général ;
- M. Jérôme DANIEL, Directeur de l'Administration et des Finances.

## NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY-LITTRY-VILLERS, est nommé, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## ORDRE DU JOUR

M. Jacques LELANDAIS indique que l'ordre du jour est conforme à la convocation :

### Finances :

- Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents ;
- Financements par fonds de concours.

### Gaz :

- Délégation de service public pour la commune de Baron-sur-Odon.

### Dossiers :

- Compte administratif et compte de gestion 2016 ;
- Affectation du résultat 2016 ;
- Budget 2017;
- Aides et contributions financières ;
- Conditions, techniques, financières et administratives (EP/SL/Bornes).

### Actualités :

- Composition commissions internes ;
- Bilan des Commissions locales d'Energie.

## A – RAPPORT DU PRESIDENT

---

### A-1. Modalités de vote et décompte des présents

M. Jacques LELANDAIS rappelle que le type de vote, à savoir à main levée, est retenu pour toutes les délibérations à prendre au cours de la séance.

M. le Président rappelle que le Comité Syndical est composé de 199 représentants.

Il rappelle que le quorum s'apprécie par rapport au nombre de voix correspondant aux représentants physiquement présents et suivant qu'il s'agit d'un vote d'intérêt commun ou d'un vote d'intérêt spécifique.

Le Comité Syndical devra s'exprimer sur deux types de vote :

- les votes d'intérêt commun, qui, comme leur nom l'indique, concerne tous les représentants ;
- des votes spécifiques concernant l'éclairage public, la signalisation lumineuse et les bornes de recharge.

Il rappelle également que pour les décisions spécifiques à chacune des compétences, ne prennent part au vote que les représentants des collèges dont au moins un membre inclus dans le périmètre du collège a transféré la compétence correspondante au Syndicat.

Il a été remis, au moment de l'émargement, à l'ensemble des représentants du Comité Syndical, une enveloppe nominative, avec des cartons de couleurs différentes, selon les compétences transférées par les Commissions Locales d'Energie et la Communauté Urbaine de Caen la Mer.

Les compétences « Infrastructure de recharge électrique » et « Eclairage Public » sont des compétences transférées dans toutes les Commissions Locales d'Energie et par la Communauté Urbaine de Caen la Mer, l'ensemble des représentants sera donc amené à voter pour ces votes spécifiques.

En revanche, pour la compétence « Signalisation Lumineuse », nécessitant un vote aujourd'hui, les représentants des Commissions Locales d'Energie de « Vassy-Vire-St Sever » ainsi que les représentants de la Communauté Urbaine de Caen la Mer ne pourront pas prendre part au vote.

Les représentants concernés ne devraient donc pas trouver de bulletins de vote correspondants dans leur enveloppe.

Pour faciliter le décompte des voix, seuls les représentants souhaitant s'abstenir ou voter contre lèveront leur bulletin de vote. M. Jacques LELANDAIS propose de constater le quorum avant de débiter la séance de délibérations.

M. Bruno DELIQUE présente l'état des présents, à l'ouverture de la séance :

	Vote d'Intérêt Commun	Vote spécifique				
		Electricité	Eclairage	Signalisation	Gaz	IRVE
Représentants	199	189	199	100	181	189
Représentants en exercice	199	189	199	100	181	189
Quorum atteint à partir de	100	95	100	51	91	95
Présents	113	107	113	65	101	107
Pouvoirs	11	11	11	5	11	11
Total des votants	124	118	124	70	112	118

M. Bruno DELIQUE annonce les pouvoirs réceptionnés, listés précédemment.

Le quorum étant atteint pour chacun des votes à venir, les représentants peuvent valablement délibérer.

## A-2. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 9 mars 2017

M. Jacques LELANDAIS soumet au Comité Syndical le procès-verbal de la réunion du 9 mars 2017, transmis aux représentants avec la note de présentation.

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	199	113	11	124

Le procès-verbal du 9 mars 2017 est approuvé, à l'unanimité.

### A-3. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

M. Jacques LELANDAIS rappelle au Comité Syndical que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait, en particulier, de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique, servant de base de calcul des indemnités de fonction, passant de 1015 à 1022.

En tant que maire ou adjoint, les élus du Comité Syndical sont concernés par cette disposition du décret du 26 janvier 2017, qui s'inscrit de manière plus générale, dans le cadre du protocole PPCR – Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

La délibération du Comité Syndical en date du 3 juin 2014, faisant référence expressément à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération doit être prise pour tenir compte de cette actualisation, comme il est clairement précisé dans le dernier « Flash Info » adressé par l'Union Amicale des Maires du Calvados.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents en pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

#### → Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	Représentants	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	199	199	113	11	124

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités versées au Président et aux Vice-Présidents en pourcentage de « l'indice brut terminal de la fonction publique » ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

### A-4. Financements par Fonds de Concours

M. Jacques LELANDAIS laisse la parole à M. Philippe LAGALLE pour une présentation de la liste des projets soumis à approbation.

M. Philippe LAGALLE rappelle que, par délibération en date du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Il propose d'ajouter le projet de la commune de Blay, à ceux déjà mentionnés dans la note adressée aux élus.

Le Comité Syndical doit ainsi se prononcer sur les nouveaux projets suivants :

COMMUNE	INTITULE DU PROJET	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL DE L'OPERATION TTC	PARTICIPATION COMMUNALE	FONDS DE CONCOURS
ARROMANCHES-LES-BAINS	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE SUR PARKING	ECLAIRAGE PUBLIC	21 798,70	13 624,19	13 624,19
BAYEUX	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGE ROUTE DE LITTRY	ECLAIRAGE PUBLIC	39 195,98	29 396,99	24 497,49
	MISE EN PLACE DE MATERIELS BOULEVARD MONTGOMERY		209 439,40	157 079,55	130 899,62
	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE AMENAGEMENT DE VOIRIE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL		102 804,02	77 103,02	64 252,52
	RENOUVELLEMENT BOUCLE DE DETECTION B2 VOIE B CARREFOUR 1	SIGNALISATION LUMINEUSE	635,70	529,75	397,31
BLAY	Mise en place d'éclairage dans le centre bourg	ECLAIRAGE PUBLIC	72 830,20	45 518,87	45 518,87
BRETTEVILLE-SUR-ODON	PLACE DE LA MAIRIE	IRVE*	58,14	9,69	9,69
CAEN	BORNE PARKING AVENUE VICTOR HUGO - PRESQU'ÎLE	IRVE*	8 850,39	1 622,57	1 622,57
	PLACE DE LA LIBERTE		8 618,79	1 548,52	1 548,52
CHOUAIN	LE DOUET DE CHOUAIN	EFFACEMENT DES RESEAUX	35 935,14	7 207,66	7 207,66
CORMELLES-LE-ROYAL	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING HALLE DES SPORTS	ECLAIRAGE PUBLIC	10 783,51	8 087,63	6 739,70
COULONCES (VIRE-NORMANDIE)	PARKING DE LA MAIRIE	IRVE*	8 261,45	1 376,91	1 376,91
ETOUVY (SOULEUVRE-EN-BOCAGE)	MISE EN PLACE D'ECLAIRAGES SOLUTION DE BASE	ECLAIRAGE PUBLIC	29 780,87	18 613,04	18 613,04
FALAISE	RENOUVELLEMENT DE MATS ET MASSIFS SUITE TEST 2016	ECLAIRAGE PUBLIC	10 812,86	8 109,65	6 758,04
	RENOUVELLEMENT DU MAT 02-013		721,92	541,44	451,20
	RENOUVELLEMENT LAMPADAIRE 04-004		1 084,96	813,72	678,10
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES 03-12/03-14/03-16/03-27/BJ-007		4 195,73	3 146,80	2 622,33
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES 06-51,06-76 ET 06-09		1 688,12	1 266,09	1 055,08
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 08-014		825,35	619,01	515,84
	RENOUVELLEMENT DU FOYER 09-22 ET MAT 09-39		1 444,01	1 083,01	902,51
	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 12-025		666,79	500,09	416,75
	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 16-028 ET 16-029		1 226,08	919,56	766,30
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES ET FOYERS SUR ARMOIRE 17		8 995,28	6 746,46	5 622,05
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES SUR ARMOIRE 18		8 951,15	6 713,36	5 594,47
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES ET LUMINAIRES 19		7 541,66	5 656,25	4 713,54
	RENOUVELLEMENT DES LAMPADAIRES 20-26 ET 20-31		1 583,18	1 187,39	989,49
	RENOUVELLEMENT DE LAMPADAIRES ET FOYERS 21		2 433,44	1 825,08	1 520,90
	RENOUVELLEMENT DU MAT 22-42		754,88	566,16	471,80

\*Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical de valider cette nouvelle liste de demandes.

**→ Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	113	11	124

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'accepter le recours au fonds de concours pour le financement, de tout ou partie, de la participation communale des projets proposés ;
- de charger le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Arrivée de MM. Marc POTTIER et Jean-Louis VERON, représentants de la Communauté Urbaine de Caen la Mer, portant le nombre de présents à 115.

**A-5. Baron sur Odon : Délégation de Service Public**

Dans le cadre de l'aménagement urbain de son territoire, la commune de Baron-sur-Odon souhaite bénéficier d'une desserte gazière dans un avenir proche.

Celle-ci ayant transféré sa compétence gaz au SDEC ÉNERGIE le 12 mars 1998, a sollicité, à ce titre, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados pour réaliser les infrastructures de réseau correspondantes et les exploiter.

Au dernier Comité Syndical du 9 mars, les élus ont délibéré pour installer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie depuis, pour émettre un avis quant au futur mode de gestion de ce réseau.

M. Bruno DELIQUE rappelle que les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales peuvent alors décider soit, de gérer directement le service soit, d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une convention de délégation de service public.

Les différents types de délégation de service public sont la concession, l'affermage ou la régie intéressée.

Pour mémoire, suite à l'ouverture des marchés de l'énergie gazière, l'extension de la concession gaz à de nouvelles communes peut faire l'objet d'une mise en concurrence sous forme de Délégation du Service Public.

En application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur le mode de gestion retenu au vu du rapport établi par le Président et après avoir recueilli l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Cette Commission Consultative, réunie le lundi 3 avril 2017, a donné un avis favorable à une Délégation de Service Public en Concession de préférence à la création d'une régie.

La procédure de passation de ce contrat de délégation du gaz sera faite en application des différents articles du C.G.C.T, de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016.

Dans son rapport sur le principe de la Délégation du Service Public du gaz en réseau sur la commune de Baron sur Odon, le Président propose :

- de ne pas créer de régie pour l'exploitation de ce nouveau réseau,
- de déléguer sous forme de concession le Service Public du Gaz en réseau pour une durée d'au moins 25 ans (la durée sera déterminée après analyse des propositions issues de la mise en concurrence) auprès des opérateurs agréés,
- de retenir les caractéristiques principales suivantes des prestations que doit assurer le délégataire :
  - le contrat sera en risques et périls du délégataire ;
  - le périmètre de la délégation sera le territoire de la commune de Baron sur Odon ;
  - gaz : naturel, butane ou propane, (gaz combustible) ;
  - mode de rémunération : au KWH de gaz consommé ;
  - à la charge du délégataire :
    - commercialisation préliminaire,
    - étude et conception du réseau dont l'établissement, l'extension et le renouvellement de l'ensemble du réseau de distribution publique de gaz,
    - financement du réseau (canalisation et branchement, citerne de stockage et / ou interconnexion avec le réseau du GRT) du premier établissement,
    - le raccordement, l'alimentation en gaz et la mise en service des clients installés sur le territoire de la commune,
    - extension, densification pendant toute la durée de la concession,
    - exploitation et conduite du réseau et des ouvrages pour garantir la sécurité, la qualité et la continuité de la fourniture,
    - l'entretien préventif et la maintenance curative de l'ensemble des biens, mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exploitation,
    - la fourniture de l'ensemble des moyens, matériels et humains, nécessaires à l'exploitation et à la sécurité des personnes et des biens,
    - la conception et la mise en œuvre des actions d'information de la clientèle, de promotion du service et des économies d'énergie,
    - la facturation et la gestion de l'ensemble des relations avec les usagers (service client),
    - la mise en œuvre de la prévention « dommages » au réseau par agressions extérieures,
    - les propositions relatives aux adaptations du réseau,
    - l'application stricte du code de l'environnement et de la réglementation relative aux ICPE,
    - étude spécifique à la demande du SDEC ENERGIE, des abonnés,
    - rapport annuel sur la gestion du service.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'accepter cette proposition.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	199	115	11	126

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le rapport du Président sur le principe de la Délégation du Service Public du Gaz en réseau pour la commune de Baron sur Odon, sous la forme d'une concession, dont le choix de la durée sera fait à l'issue de la mise en concurrence,
- d'autoriser le Président à lancer la procédure de mise en concurrence,
- d'autoriser le Président, au regard de l'avis émis par la CDSP, à engager avec le ou les candidats retenus, des négociations portant sur les aménagements techniques et financiers à leurs propositions initiales.

## B - DOSSIERS

### B-1. Compte de Gestion 2016

Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale, présente le compte de gestion 2016 du SDEC ENERGIE et annonce sa concordance avec le compte administratif 2016 établi par le Président, M. Jacques LELANDAIS, en précisant qu'aucun dépassement de crédits n'est à signaler.

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	8 770 850,94 €
Résultat reporté	12 165 281,56 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>20 936 132,50 €</b>

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution de l'exercice	3 002 627,87 €
Solde des Restes à réaliser	-7 801 447,90 €
<b>Solde d'exécution de clôture</b>	<b>- 4 798 820,03 €</b>

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il soumet le compte gestion 2016 du SDEC ENERGIE à l'approbation du Comité Syndical.

#### → Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	199	199	115	11	126

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, constate que le compte de gestion 2016 du receveur est en concordance avec le compte administratif 2016 du SDEC ÉNERGIE et arrête le compte de gestion 2016 du receveur.

## B-2. Compte Administratif 2016

Sous la présidence de M. Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2016 établi par le Président, M. Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2016 a été transmis aux représentants préalablement à la réunion avec leur convocation et la note de présentation.

Le compte administratif 2016 présente un résultat excédentaire de 23 938 760.37 €, dont un excédent de 20 936 132.50 € en section de fonctionnement et de 3 002 627.87 € en section d'investissement.

	Résultat de l'exercice 2016	Restes à réaliser	Résultat de la clôture à reprendre en 2017
Investissement	3 002 627,87 €	-7 801 447,90 €	- 4 798 820,03 €
Fonctionnement	20 936 132,50 €	-	20 936 132,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 938 760,37 €</b>	<b>-7 801 447,90 €</b>	<b>16 137 312,47 €</b>

Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public, présenté ci-dessus.

Le Président, M. Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2016.

M. Philippe LAGALLE donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée et vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, il soumet le compte administratif 2016 à l'approbation du Comité Syndical.

### → Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	199	199	114	10	124

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, arrête le compte administratif 2016, et donne quitus au Président.*

## B-3. Affectation du résultat 2016

Considérant la conformité du compte de gestion et du compte administratif arrêté précédemment, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2016 :

<b>Résultats de fonctionnement 2016</b>	
A - Résultats de l'exercice 2016	8 770 850,94 €
B - Résultats du compte administratif 2015 reporté	12 165 281,56 €
<b>Résultat à affecter (A+B)</b>	<b>20 936 132,50 €</b>

Résultats d'investissement 2016	
C - Solde d'exécution 2016	3 002 627,87 €
D - Solde des restes à réaliser 2016	-7 801 447,90 €
<b>Besoin de financement (C+D)</b>	<b>-4 798 820,03 €</b>

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée et vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 7 février 2017 du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, il propose au Comité Syndical d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2016 dès le budget 2017 comme suit :

- au chapitre 002, excédent de fonctionnement reporté pour **16 137 312,47 €** ;
- à l'article 1068 de la section d'investissement, affectation du résultat pour **4 798 820,03 €**, dont :
  - **3 002 627,87 €** de capacité de financement dégagé par l'exécution du budget 2016,
  - **7 801 447,90 €** pour financer le besoin de financement des restes à réaliser.

➔ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	199	199	115	11	126

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent constaté de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 au budget 2017 comme suit :*

- *au chapitre 002, excédent de fonctionnement reporté pour 16 137 312,47 € ;*
- *à l'article 1068 de la section d'investissement, affectation du résultat pour 4 798 820,03 €, dont :*
  - *3 002 627,87 € de capacité de financement dégagé par l'exécution du budget 2016,*
  - *7 801 447,90 € pour financer le besoin de financement des restes à réaliser.*

#### **B-4. Budget 2017**

Établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 9 mars 2017 et sur le constat des comptes de l'exercice 2016, le budget 2017, préalablement transmis aux représentants, est présenté au Comité Syndical.

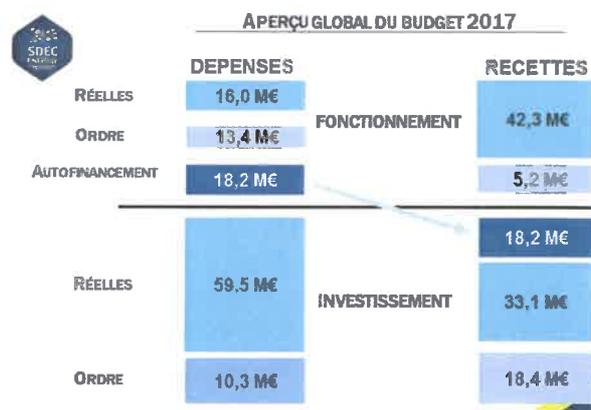
Les soldes d'exécution de l'exercice 2016 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2017 dans sa globalité.

Le projet de budget 2017 s'élève à 117 215 853.99 €, dont 47 474 662.47 € en section de fonctionnement et 69 741 191.52 € en section d'investissement.

	Budget total	Budget hors opérations d'ordre
Dépenses de fonctionnement	47 474 662.47 €	34 120 662.47 €
Dépenses d'investissement	69 741 191.52 €	59 485 191.52 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 215 853.99 €</b>	<b>93 605 853.99 €</b>

Recettes de fonctionnement	47 474 662.47 €	42 298 662.47 €
Recettes d'investissement	69 741 191.52 €	51 307 191.52 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 215 853.99 €</b>	<b>93 605 853.99 €</b>

L'aperçu global de celui-ci se présente comme suit :



M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée.

**QUESTIONS-REPONSES et OBSERVATIONS :**

<b>Q</b>	<b>M. Lionel MULLER</b> CLE de Caen Agglo	La diminution des dépenses de fonctionnement est-elle spécifique à cette année ?
<b>R</b>	<b>M. Philippe LAGALLE</b> Vice-Président	La diminution structurelle repose sur un simple changement d'affectation. Pour ce qui concerne les taxes, les écarts sont habituels et pour les redevances (R2 en particulier) la diminution est liée à une légère baisse d'activité, qui n'est pas structurelle ou susceptible de perdurer.

Vu les avis favorables respectifs de la commission « Administration-Finances » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical de voter le budget 2017, comme présenté ci-dessus.

→ **Délibération d'intérêt commun :**

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	199	199	115	11	126

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de voter le budget 2017, joint en annexe ; ce budget s'équilibrant à 117 215 853.99 €, dont 47 474 662.47 € en section de fonctionnement et 69 741 191.52 € en section d'investissement.

Départ de Mme Patricia ZARAGOZA-NODET, de MM. Nicolas JOYAU et Romain BAIL et dépôt des pouvoirs suivants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	REPRESENTANT DONNANT POUVOIR	COMPETENCES					REPRESENTANT RECEVANT POUVOIR	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER (CUCM)	
		EL	EP	SL	Gaz	IRVE			
12	CUCM	PATRICIA ZARAGOZA-NODET	1	1	0	1	1	BERNARD LEJEUNE	SUISSE NORMANDE
13	CUCM	ROMAIN BAIL	1	1	0	1	1	BRUNO HITIER	CUCM
<b>TOTAL</b>			<b>13</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>13</b>		

### B.5 Aides et contributions financières 2017

Monsieur le Président précise que les modalités d'aides financières pour l'année 2017, dont le projet a été transmis, préalablement, aux membres du Comité Syndical, sont conformes aux orientations budgétaires 2017.

Elles traduisent la volonté du SDEC ENERGIE de soutenir l'investissement, donc l'emploi local.

M. Bruno DELIQUE présente les quelques évolutions.

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, il propose au Comité Syndical d'adopter les nouvelles aides et contributions proposées.

→ Délibération d'intérêt commun :

- Décompte des votants :

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	199	199	112	13	125

Après les avoir étudiées et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- adopte les aides financières et contributions 2017, telles que proposées ;
- acte la durée d'application de ces aides et contributions à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2018 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

**B-6. Eclairage Public : forfaits et conditions techniques, financières et administratives 2017**

Le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à l'éclairage public. Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

L'actualisation pour 2017 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Eclairage Public » porte essentiellement sur :

- la mise à jour des références aux statuts du syndicat, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- la modification de l'article 22 portant sur l'achat d'électricité : la prestation comprend l'adhésion au groupement d'achat ;
- le remplacement du terme « télésurveillance » par celui de « supervision » ;
- la modification à l'article 25 portant sur les modalités de recouvrement des contributions : un seul versement en octobre de l'année N au lieu de deux ;
- la mise à jour des aides financières et des forfaits.

• **Forfaits de base 2017**

Le taux moyen d'augmentation des forfaits est de 0.2% correspondant à l'augmentation des indices des marchés publics :

	2016	2017
Foyers standards : sodium haute pression, iodure métallique, foyers lumineux à ballon fluorescent et autres.	30,85	30,90
Foyers lumineux de puissance inférieure ou égale à 40 watts	17,17	17,00
Foyers à leds	24,64	25,00
Foyers spéciaux : supérieure à 18 m ou supérieure ou égale à 1000 Watts	41,21	41,00
Entretien d'un service périphérique (vidéo, PMV...)	-	50,00

• **Options 2017**

Les prix nets sont proposés globalement sans augmentation, sauf une forte diminution de l'option « télésurveillance » :

	2016	2017
Visite au sol : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60
Nettoyage supplémentaire : par foyer	12,32	12,00
Changement heures de fonctionnement (hors visite annuelle) 1 <sup>ère</sup> armoire	54,84	55,00
Changement heures de fonctionnement : armoires suivantes	8,08	8,00
Supervision d'une armoire par nature de service (éclairage, sono, vidéo, PMV...)	300,00	150,00
100% lumière		
Villes A – prix par foyer	15,00	15,00
Communes B1, B2 et C – prix par foyer	10,00	10,00

- **Eclairage festif 2017**

Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel. Les prix nets proposés sont les suivants :

	2016	2017
Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	59,79	60,00
Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quel que soit la nature des supports et quel que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	148,32	148,00
Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quel que soit la longueur de la guirlande	104,03	104,00
Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	89,69	90,00

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée, et vu les avis favorables respectifs de la commission « Travaux » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

→ **Délibération d'intérêt spécifique – Eclairage Public :**

- Décompte des votants :

	Représentants Compétence Eclairage Public	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
<b>Nombre de suffrages</b>	199	199	112	13	125

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les contributions pour 2017 correspondantes à la compétence « Eclairage Public », telles que proposées ci-dessus ;
- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2017 ;
- d'acter la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2018 ;
- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

**B-7. Signalisation Lumineuse : forfaits et conditions techniques, financières et administratives 2016**

De la même manière que pour la compétence Eclairage Public, le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à la Signalisation Lumineuse.

Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

En contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

L'actualisation pour 2017 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Signalisation Lumineuse » porte essentiellement sur :

- la mise à jour des références aux statuts du syndicat, applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- la modification de l'article 18 portant sur l'achat d'électricité : la prestation comprend l'adhésion au groupement d'achat ;
- la modification à l'article 21 portant sur les modalités de recouvrement des contributions : un seul versement en octobre de l'année N au lieu de deux;
- la mise à jour des aides financières et des forfaits.

• **Forfaits 2017**

Le taux moyen d'augmentation des forfaits est de 0.2% correspondant à l'augmentation des indices des marchés publics :

	2016	2017
Feux principal	97,16	98,00
Répétiteur trafic	43,63	
Signal piéton, Signal complémentaire, Signal isolé	40,91	48,00
Poteau ou potelet	59,29	
Potence	104,23	105,00
Armoire	189,88	190,00

Les prix nets des forfaits pour les carrefours tout équipé en leds sont inférieurs de 5% à ceux d'un carrefour non leds en totalité :

	2016	2017
Feux principal	92,30	93,10
Répétiteur trafic	41,45	
Signal piéton, Signal complémentaire, Signal isolé	38,86	45,60
Poteau ou potelet	56,32	
Potence	99,02	99,75
Armoire	180,39	190,00

• **Option 2017**

Les prix nets proposés sont les suivants :

	2016	2017
Télésurveillance des installations	446,57	450,00

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée et vu les avis favorables respectifs de la commission « Travaux » en date du 7 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical d'adopter les conditions techniques, administratives et financières et les contributions ainsi présentées.

→ **Délibération d'intérêt spécifique – Signalisation Lumineuse :**

- Décompte des votants :

	Représentants Compétence Signalisation Lumineuse	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
Nombre de suffrages	100	100	65	5	70

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les contributions pour 2017 correspondantes à la compétence « Signalisation Lumineuse », telles que proposées ci-dessus ;
- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2017 ;
- d'acter la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2018 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

**B-8. Bornes de recharge - Tarification et conditions techniques et administratives 2017**

Le SDEC ÉNERGIE propose également, aux communes qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée aux infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Tout comme les deux autres compétences précédentes, cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

Le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement le budget afférent à l'exercice de cette compétence.

L'actualisation pour 2017 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » porte essentiellement sur la modification de l'annexe :

- Financement de l'investissement pour tenir compte de la mise à jour des aides financières et des forfaits ;
- Coût de la recharge pour 2017.

- **Tarification**

Pour inciter à l'utilisation des bornes et répondre à une attente précise des utilisateurs, il est proposé l'ajout d'un nouveau palier de tarification pour les faibles puissances de charges, à savoir :

2016	coût au 1/4 d'heure		2017	coût au 1/4 d'heure	
	abonné	non abonné		abonné	non abonné
recharge d'une puissance >0 et <ou= 7 kVa	0,25 €	0,50 €	recharge d'une puissance >0 et <ou= 4 kVa	0,15 €	0,30 €
			recharge d'une puissance >4 et <ou= 7 kVa	0,25 €	0,50 €
recharge d'une puissance > 7 et <ou= 15 kVa	0,50 €	1,00 €	recharge d'une puissance >7 et <ou= 15 kVa	0,50 €	1,00 €
recharge d'une puissance >15 kVa	0,75 €	1,50 €	recharge d'une puissance >15 kVa	0,75 €	1,50 €
Majoration pour immobilisation (au ¼ d'heure)	1,50 €	1,50 €	Majoration pour immobilisation	1,50 €	1,50 €

M. Jacques LELANDAIS donne la parole à l'assemblée. Aucune observation n'ayant été formulée et vu les avis favorables respectifs de la commission « Energie » en date du 6 février 2017 et du Bureau Syndical en date du 31 mars 2017, le Président propose au Comité Syndical d'adopter la tarification et les conditions d'exercice de la compétence ainsi proposées.

➔ **Délibération d'intérêt spécifique - Bornes de recharge (IRVE) :**

- Décompte des votants :

	Représentants Compétence IRVE	Représentants en exercice	Présents	Pouvoirs	Total
<b>Nombre de suffrages</b>	189	189	106	13	119

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les contributions pour 2017 correspondants à la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques », telles que proposées ci-dessus ;
- d'adopter les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2017 ;
- d'acter la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2018 ;
- charge le Président de l'exécution de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

## C – ACTUALITES

### C-1. Etat des adhésions et des transferts de compétences

A ce jour, le décompte des adhérents aux différentes compétences que le SDEC ENERGIE exerce est le suivant :

	Electricité	Eclairage public	Signalisation lumineuse	Infrastructure de recharges pour véhicules électriques	Gaz
Collectivités adhérentes	489 communes 1 intercommunalité	442 communes et 8 intercommunalités	37 communes et 1 intercommunalité	117 communes 1 intercommunalité	75 communes 1 intercommunalité

Depuis le Comité Syndical du 9 mars dernier, une seule évolution est à noter. Il s'agit de l'adhésion de la commune de Port-en-Bessin-Huppain à la compétence « éclairage public ».

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

### C-2. Composition des commissions internes du SDEC ÉNERGIE

M. le Président informe le Comité Syndical que depuis l'élection de MM. Xavier REGNAULT DE PREMESNIL, Joël BELLANGER, Nicolas JOYAU et Rémi BOUGAULT le 9 mars dernier, ces derniers ont été invités à rejoindre certaines commissions internes du syndicat, à savoir :

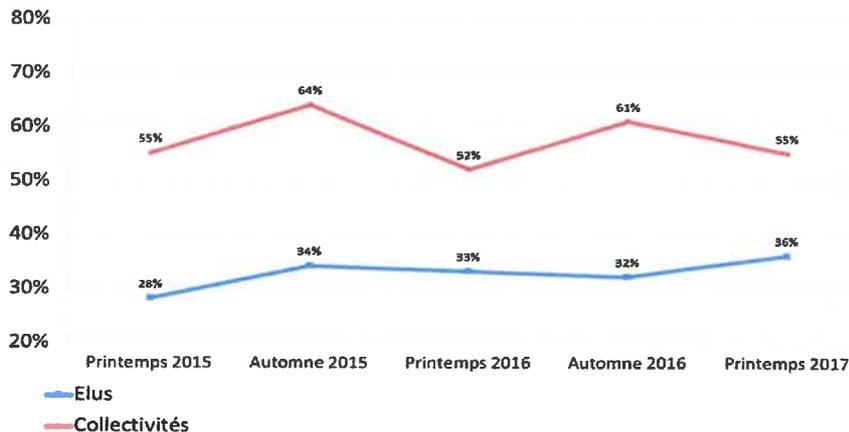
Membres du Bureau	Commissions
Xavier REGNAULT DE PREMESNIL Fresney-le-Puceux – CLE de Caen Sud	Administration/Finances Concessions Gaz
Joël BELLANGER Hubert-Folie - CUCM	Administration/Finances Développement économique
Nicolas JOYAU Caen - CUCM	Energie Concessions Gaz Concession Electricité
Rémi BOUGAULT Vierville-sur-Mer – CLE d'Isigny-Trévières	Travaux Développement économique

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

### C-3. Commissions Locales d'Energie

Les Commissions Locales d'Energie du printemps viennent de se tenir. M. le Président précise que le taux de participation des communes et des délégués des CLE reste constant et les élus apprécient ces moments d'échange et de proximité. Ces derniers ont montré de l'intérêt pour l'ensemble des sujets présentés.

M. Bruno DELIQUE présente l'évolution de la participation des élus et des collectivités, à savoir :



Pour la première fois, une enquête de satisfaction a été proposée, par mail, aux participants dès le lendemain de la réunion de leur Commission Locale d'Energie (sauf pour les 5 premières CLE d'élections et pour la CLE d'Aunay-Bény-Caumont, toute dernière CLE).

103 réponses ont été apportées au questionnaire en ligne.

Les premiers résultats de cette enquête sont présentés en séance.

Ces derniers sont plutôt positifs. Les élus soulignent la bonne organisation de ces réunions de proximité et l'accueil qui leur est réservé. Satisfaits de ce rendez-vous annuel, ils souhaitent le préserver dans son format actuel, tout en continuant à se voir proposer régulièrement des matinales sur des sujets d'actualité bien spécifiques.

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

### C-4. Prochaines échéances du Comité Syndical

Comme convenu, en début de séance, et pour garantir au maximum l'atteinte du quorum lors des prochaines réunions du Comité Syndical, M. le Président annonce dès maintenant les deux dates à retenir pour le second semestre 2017.

Il s'agit des mardis 19 septembre et 12 décembre 2017. Ces deux réunions se tiendront à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie.

*Le Comité Syndical prend acte de cette communication.*

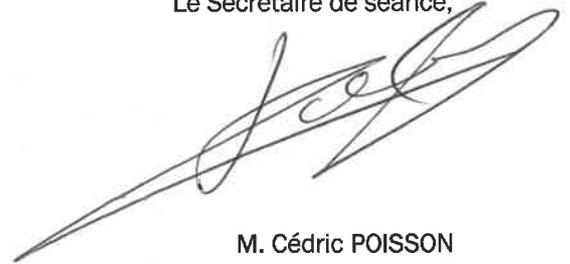
L'ordre du jour étant épuisé, M. Jacques LELANDAIS remercie les représentants présents pour leur contribution et pour leur attention et lève la séance à 16h10.

Le Président,



M. Jacques LELANDAIS

Le Secrétaire de séance,



M. Cédric POISSON